## Direction des transports terrestres

Arrêté du 23 juin 2003 portant modification de l'arrêté du 20 juillet 2001 portant déclassement d'immeubles relevant du domaine public fluvial sur le canal de la Somme

NOR: EQUT0310114A

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le rapport du directeur départemental de l'équipement de la Somme en date du 26 mai 2003 ;

Vu l'estimation des services fiscaux,

Arrête:

## Article 1er

Le deuxième tiré de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 20 juillet 2001 est modifié et rédigé de la façon suivante : sur la commune d'Ailly-sur-Somme, la maison éclusière sise 11, rue du Pont, cadastrée section AC 177, d'une contenance de 371 mètres carrés, figurant en jaune sur le plan annexé au présent arrêté (cf. note 1).

## Article 2

Le préfet de la Somme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère. Fait à Paris, le 23 juin 2003.

Pour le ministre et par délégation : L'ingénieur des ponts et chaussées chargé de la sous-direction des transports par voies navigables, M. Papinutti

## NOTE (S):

(1) L'extrait de plan cadastral peut être consulté à la subdivision navigation de la direction départementale de la Somme, rue Baillon, 80000 Amiens.